

COMMUNE DE LUCINGES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le lundi 2 mars à 19h30

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Luc SOULAT

Elu secrétaire de séance : Jean-Yves BEUCHER

Présents : JL. SOULAT, L. BAUD, A. BAZIN, JY. BEUCHER, C. BURKI, P. CHARRIERE, A. CHICHER, M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS, Y. DIEULESAINT, P. GERBAZ, E. JOVILLAIN, JP LEMMO, S. MARTY, I. MAUGET, C. MASCAGNI, V. MOUCHET, M. SARTON, D. SIMONEAU

Absents : Z. DA CONCEICAO pouvoir A. CHICHER

Date de convocation du conseil municipal : 17/02/2026

Délibération N° 2026-03-02 : Affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement 2025

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul Lemmo, conseiller municipal délégué aux finances

Les résultats du compte financier unique 2025 du budget principal venant d'être adoptés par le conseil municipal et conformément à la réglementation en vigueur, le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, y compris les restes à réaliser.

Le résultat 2025 de la section fonctionnement est excédentaire mais la section d'investissement est déficitaire. Par conséquent, une partie du résultat de la section de fonctionnement sera affecté en section d'investissement. Les tableaux ci-après récapitulent tous les résultats ainsi que l'affectation proposée :

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture 2025 (001-dépenses)	- 232 603,74
Restes à réaliser à reporter (recettes)	50 000,00
Besoin de financement (1068)	- 182 603,74

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture 2025 (002-recettes)	999 030,26
Affectation du résultat (recette au 1068)	499 030,26
Résultat de fonctionnement reporté (002-recettes)	500 000,00

Après en avoir délibéré, le **conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve** le report en dépenses d'investissement (au compte 001) du déficit constaté de 232 603,74 euros dans le budget primitif 2026,
- **Approuve** l'affectation du montant de 499 030,26 € en recettes de la section d'investissement au compte 1068,
- **Approuve** le report en recettes de fonctionnement (au compte 002) du reliquat de l'excédent pour un montant de 500 000,00 € dans le budget primitif 2026.

Ainsi fait et délibéré en séance

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves BEUCHER



Le Maire,
Jean-Luc SOULAT

